DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

73106

Objet

GROUPE SCOLAIRE "L'EEUSE" Construction de l'Ecole Elémentaire Marché d'Ingéniérie et d'hitecture.

DATE DE CONVOCATION

10 sept. 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 sept. 1979

Nombre de conscillers en exercice 27 Nombre de présents 22 Vombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze septembre

à 48 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etalent présents: MM. _LIS, FABER, LACHAUD, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, TETARD, POUMAILLOUX, NAULIN, POUGET, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BERLAND, BROTREAU, TAP, Mme TACQUET, MM. CABAL, PELLETIER.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Welle FOUCHE par M. LIS

W. DUFEIL par M. MAURELLET

M. MONTRON par M. POUMAILLOUX

Absents: MM.

M. PAPEAU par M. GUICHAOUA M. VIAUD par M. PELLETIER

M PELLETIER

a été élu Sccrétaire.

M.le Rapporteur expose :

En raison de l'état de vétusté particulièrement important de l'école provisoire "FAUPIGNE", la construction de l'Ecole Elémentair (sept classes et une cantine pour cent rationnaires), dans le cadre du Groupe Scolaire "L'YEUSE" s'avère désormais urgente si l'on désire que le transfert intervienne pour la prochaine rentrée scolaire 1980.

Il importe en conséquence de confier le projet et la maîtrise d'oeuvre de l'opération à un Homme de l'Art, en l'occurence M. Yves HOUDARD, Architecte diplomé par le Gouvernement, lequel a déjà réalisé la première tranche (école maternelle) du Groupe Scolaire "L'YEUSE".

En conséquence, M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement pour conclure un marché d'Ingéniérie et d'Architecture avec M. HOUDARD.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ou'l l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le projet de marché d'Ingéniérie et d'Architecture

Vu le décret 73.907 du 28 Février 1973 et l'arrêté d'applicati en date du 29 Juin 1973.

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité pour la Collectivité, maître d'Ouvrage, de disposer dans les moindres délais du Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) et bien extendu des premiers éléments normalisés (A.P.S; — A.P.D. — S.T.D. — P.E.O.) constitutifs de la mission confiée em concepteur titulaire du marché d'Ingéniérie et d'Architecture,

DECIDE

- de solliciter de l'Autorité de Tutelle l'autorisation de déroger à titre exceptionnel à la règle de la mise en compétition des concepteurs, H. ECUDARD ayant déjà réalisé la première tranche (école maternelle) du Groupe Scolaire "L'YEUSE".
- d'autoriser H. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à accepter l'effre de M. HOUDARD pour valoir mate d'engagement et conclure le marché d'Ingéniérie et d'Architecture indispensable pour l'enécution de la mission appealisée de l'ére catégorie, avec projet, le montant dudit marché étant estimé à CENT SOIMANTE DIX MILLE QUATRE CENT SOIMANTE DIX REUP PRANCS (170.479 Prs) hors T.V.A. soit DEUX CENT MILLE QUATRE CENT QUATRE CENT QUATRE VINGT TROIS PRANCS TREMTS ONNTINUE (200.483,30 Pro) toutes taxes comprises, calculé mur la base d'un coût d'objectif valeur Septembre 1979 de DEUX MILLICES SOIMANE SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIMANTE DIX NEUP PRANCS (2.076.479 Pro) hors T.V.A. soit DEUX MILLICES QUATRE CENT QUARANTE ET UN MILLE MEUP CENT TREMTE NEUF PRANCS TREMTE CENTINES (2.441.939,30 Pra) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits qui serent inscrite au Budget Primitif pour l'exercice 1980, au Chapitre 903, "Equipment Scolaire et Culturel".

Pait et délibéré les jour, mois et an musdita Ont signé au registre MN. Les Membres présents

> POUR EXTRAIT COMPORMS Pour le Haire L'Adjoint Dálégué,

APPDOUVÉ 29 NOV.

Inche Comsessi